

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE PUJAUDRAN

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

-----

**SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2011**

**Présents : Mesdames ABADIE, MARINO, BILDÉ.  
Messieurs HEINIGER, MATHARAN, GODIER, PASCAL, GUTIERREZ,  
ESPALIVET.**

**Absents : Mesdames CHABAL et PETIT et Monsieur VITAL**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BILDÉ Elisabeth**

-----

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU LUNDI 21/11/ 2011**

Approuvé à l'unanimité.

**TARIF : PORTAGE DES REPAS A DOMICILE**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la délibération du syndicat intercommunal Val de Save, faisant part de l'augmentation de 2,5% du prix des repas fournis par la cuisine centrale et par conséquent propose :

- De répercuter cette augmentation sur le prix des repas livrés par le service communal de portage des repas.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De fixer le prix du repas à 6,70€ (six euros soixante dix) au lieu de 6,50€ (six euros cinquante).
- Que cette augmentation sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tableau des emplois n'est pas à jour suite à un décès et une démission au sein du personnel.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire établir les corrections nécessaires.

## DECISIONS MODIFICATIVES

### Virements de crédits

#### **1) INVESTISSEMENT**

2313 Constructions	:	- 4200.00 €
2183 Matériel de bureau	:	+4000.00 €
2183-32 Matériel de Bureau	:	+ 200.00 €

#### **2) FONCTIONNEMENT**

022 dépenses imprévues		-2140.00 €
6535 Formation <sup>2</sup>		+1300.00 €
7391171 Dégrèv. TF sur prop.		+840.00 €

### Nouvelles inscriptions d'ordre budgétaire

#### **INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses**

2313 Constructions		2100.00 €
2315 Instal. Matériel et outillage		2000.00 €

##### **Recettes**

021 Virement de la section de fonct.		4100.00 €
--------------------------------------	--	-----------

#### **FONCTIONNEMENT**

023 Virement à la section d'invest. :		4100.00 €
722 Immobilisations corporelles :		4100.00 €

## DPU : Droit de Prémption Urbain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ; décide:

. **De soumettre au Droit de Prémption Urbain la totalité des zones urbaines U et zones d'urbanisation futures AU quelle que soit leur destination, telles qu'elles figurent au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/11/2011 ;**

. Le bénéficiaire de ce Droit de Prémption Urbain est la commune de PUJAUDRAN ;

. Délégation est donnée au Maire de PUJAUDRAN afin d'exercer par voie d'arrêté le Droit de préemption.

## QUESTIONS DIVERSES

### **1) RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVU du COURBET**

Lecture du Rapport

**2) BUREAU VERITAS** : Monsieur le Maire présente les devis de Bureau Véritas qui s'élèvent pour :

**a) MISSION DE CONTROLE SECURITE SOLIDITE RESERVE CANTINE**

à 3 055.00€ HT

**b) VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE ECOLE PRIMAIRE**

à 280.00€ HT

**3) LONGUEURS DE VOIRIE : Modifications**

Sections de voie intégrées dans le domaine public de la commune

Monsieur le Maire, fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour les longueurs de voirie transférées à la commune.

Cela concerne :

**1. Route de Toulouse :**

Une convention a été signée le 08/12/2011 avec l'Etat pour la rétrocession à la commune :

- a) De la route nationale 124 pour une longueur de 650m,
- b) Du délaissé de la route nationale 124 utilisé comme desserte des propriétés riveraines pour une longueur de 360 m

**2. Domaine des Coteaux :**

Le transfert de la voirie du Domaine des Coteaux a été effectué par arrêté préfectoral du 02/02/2007 pour une longueur de 580m.

**3. Chemin du Factou :**

Suite à une expropriation par l'Etat lors de la création de la 2x2 voies Toulouse-Auch, un chemin rural d'une longueur de 550m a été créé.

Il convient aussi de lui attribuer un nom, qui sera « Passage du Factou ».

**4. Lotissement de la forêt :**

Rétrocession le 16/11/2002 de :

- l'Impasse de la Forêt, pour une longueur de 132m.
- l'impasse des Biches, pour une longueur de 148m.

La longueur de la nouvelle voirie à inclure sera de 2 420 mètres.

***Ce qui portera la longueur totale de voirie Communale à 19 914 m.***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité les modifications apportées à la longueur de la voirie.

Cette modification devra être portée à la connaissance des services concernés.

**PCS ( PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)**

Marc PASCAL fait part à l'assemblée qu'il est en cours.

**DEMANDE DE SUBVENTION -DOSSIER CCAS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un administré sollicite une aide afin d'acquérir un appareil auditif qui s'élève à 3 900.00€.  
Ce dossier sera soumis à la commission CCAS.

**La séance est levée à 00H45**

**Signé et approuvé par la secrétaire de séance**

**Le MAIRE : Roger HEINIGER**

**Elisabeth BILDÉ**